

Mairie de PLELAUFF

**N°9**

**SEANCE DU MARDI 16 OCTOBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le mardi 16 septembre 2018 à 20h00, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Éric CHARROY, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Christelle CHEVANCE, Mme Kate HUSBAND, M Alain KERBIRIOU, M Ludovic L'HOPITAL, Maximilien LE FEUR, M Gilles LE GALL, M Michel LE GALLO, M Michel MENGUY,

ABSENTS : M Stéphane MORZADEC, Mme Nathalie KERVERN (procuration à Bernard ROHOU) Mme Françoise CAUDAL-LE BARS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Louise-Anne LE GAC

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 12
- votants : 12+ 1 procuration

Ordre du Jour :

- 1. Proposition d'achat de la maison DUCHENE, 1 Grande Rue**
- 2. Bas du Bourg- information sur l'avancée des travaux et devis**
- 3. CCKB et avenant sur l'aménagement des points de collecte**
- 4. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017 du Syndicat de St Maudez**
- 5. Périmètres et statuts du Syndicat des Eaux de St Maudez**
- 6. Statuts du SDE**
- 7. Pose d'un container chez un particulier**
- 8. Refacturation des frais d'élagage et de point à temps**
- 9. Taxe d'aménagement**
- 10. Validation de plusieurs devis**
- 11. Frais de scolarité de Gouarec**
- 12. Décisions modificatives**
- 13. Tarifs assainissement**
- 14. Compte -rendu réunion « canal »**
- 15. Festival « Le bel Automne »**
- 16. Cérémonie du 11 novembre et Classe 8**
- 17. Décorations de Noël**
- 18. Questions diverses**

*\*\*\*La séance est ouverte à 20h00\*\*\**

*Approbation du compte rendu de la séance précédente*

*Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par courrier.*

*Le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :*

*Proposition d'achat de la maison DUCHENE, 1 Grande Rue*

*Bas du Bourg- information sur l'avancée des travaux et devis*

*CCKB et avenant sur l'aménagement des points de collecte*

*Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017 du Syndicat de St Maudez*

*Périmètres et statuts du Syndicat des Eaux de St Maudez*

*Pas d'objection, ces points sont donc rajoutés à l'ordre du jour.*

**01-16102018 – Maison DUCHENE- 1 Grande Rue- Proposition d'achat**

Le Maire informe le Conseil municipal que la petite maison située 1 Grande Rue à PLELAUFF, appartenant à M Georges DUCHENE, décédé en 2016, dont la succession est gérée par Me LANCELOT de Lorient ; est en très mauvais état, et pourrait s'avérer dangereuse compte tenu de l'état de la toiture qui se détériore rapidement.

Vu l'état de délabrement de la-dite maison et des risques d'accidents, il est urgent et impératif d'intervenir très rapidement :

- soit, en demandant un permis de démolition
- soit en sécurisant l'ensemble sous réserve que cela soit encore possible.

Afin d'engager ces démarches, la commune de PLELAUFF doit faire l'acquisition de cet immeuble et en propose l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande au Maire de se porter acquéreur de cette maison, à l'euro symbolique et l'autorise à signer tout document afférent à cette acquisition.

**02-16102018– Travaux au Bas du Bourg et proposition de devis de mobilier**

Monsieur Eric Charroy, Maire-Adjoint, fait part à l'assemblée de l'avancée des travaux au Bas du Bourg.

Il s'est mis en contact avec l'entreprise LE HO de Loudéac qui finalement a répondu qu'elle a beaucoup de retard et que les travaux de terrassement débuteront la semaine prochaine.

Les travaux ne peuvent plus attendre, car cela a une influence sur les demandes de versement de subventions, il y a donc urgence dans le démarrage des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que ces aménagements touristiques nécessitent l'acquisition de mobilier urbain. Un devis a été établi par le groupe Manutan-Collectivités pour un montant de 7067,89€ HT. Cette proposition entre tout à fait dans le cadre de la présentation faite au précédent conseil en date du 9 septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de valider le devis de Manutan Collectivités pour un montant de 7067.89 € HT et autorise le Maire à signer tout document relatif à cet investissement.

En marge de cette consultation, un second devis pour l'installation d'une toile d'araignée ou d'une tyrolienne en complément de l'espace jeux à proximité de la salle des fêtes a aussi été réalisé. Le coût de la tyrolienne dont l'installation nécessiterait des aménagements assez conséquents au sol n'a pas été chiffré. Quant à la toile d'araignée qui nécessite également un aménagement au sol, le coût dépasserait les 20000€. Bien que très attrayants, ces aménagements ne peuvent pour l'instant être réalisés par la commune.

### **03-16102018 – Aménagement des points de collecte des déchets par la CCKB-avenant à la convention**

M Le Maire rappelle que Le 25 octobre 2004, la commune a signé avec la CCKB, une convention pour le transfert de la gestion du parc de conteneurs ordures ménagères et des aires de collecte des sacs jaunes à la CCKB.

L'article 2 de ce document prévoit entre autres que « les communes s'engagent à entretenir les espaces sur lesquels sont situés les conteneurs et les aires de collecte des sacs jaunes (désherbage, bétonnage ou goudronnage, enlèvement des déchets au pied des conteneurs : tout venant, verre, ...) et à réaliser les travaux d'aménagement des nouveaux points de collecte sur demande de la CCKB ».

A ce jour, les sols de très nombreux points de collecte ne sont pas suffisamment aménagés pour permettre :

- aux usagers du service d'accéder aux contenants de collecte dans des conditions de propreté acceptables
- de réaliser le nettoyage correct des points
- de garantir une durée de vie normale des colonnes ordures ménagères

Conscient de l'investissement non négligeable que représente la réalisation de ces aménagements pour les communes, il a été proposé au Conseil Communautaire, le 27 septembre 2018, de mener sur une période de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, une campagne de réalisation de dalles béton sous les points de collecte des communes volontaires.

La CCKB s'engage à fournir le béton à condition que les travaux préparatoires (terrassement, empierrement, ...) soient réalisés par la commune et qu'elle assure la mise à disposition de moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du béton.

Les points de collecte retenus pour cette campagne de travaux devront être validés par le service déchets de la CCKB en concertation avec la mairie en fonction de leur lieu d'implantation et de leur non dangerosité.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à signer l'avenant à la convention avec la CCKB.

### **04-16102018 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017 du Syndicat de St Maudez**

M Le Maire rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales impose, par l'Article L.2224.5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

M Alain KERBIRIOU, présent lors de la dernière réunion du Syndicat d'eau de St Maudez, présente le rapport 2017. ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La Qualité : Le syndicat St Maudez distribue 251 608 M<sup>3</sup> d'eau à lui seul et importe 200 302 M<sup>3</sup> via le réservoir de Kerné-Uhel pour 6500 personnes soit environ 3100 compteurs vers les 10 communes adhérentes.

La qualité de l'eau et le contrôle sont un souci majeur et permanent assuré par le fermier la SAUR, la qualité de l'eau est régulièrement contrôlée également par l'ARS.

Les résultats des contrôles bactériologiques montrent un taux de satisfaction de 100%

Les résultats des contrôles physico-chimiques sont satisfaisants à 100 %.

Le prix :

La consommation moyenne par abonné a légèrement augmenté passant de 99 à 109 M<sup>3</sup>

Le prix de l'eau tient compte d'une partie fixe (abonnement/compteur)

d'une partie proportionnelle (votre volume de consommation).

Le prix de l'eau est indexé à une formule de variation de +1,02 % au 01/01/2018

Le coût de la redevance domestique reste inchangé soit 0,3000/M<sup>3</sup> calculé par l'agence de l'eau.

Si l'on considère la facture d'un usager avec 120M<sup>3</sup>/an, la répartition des coûts est la suivante :

– Part de l'exploitant 141,23€

– Part collectivité 149,82€

– Part SDAP 12,00€

– TVA 16,67€

À cela il faut ajouter une redevance pollution de l'eau 36,00€ et de la TVA 1,98€

Soit un coût de 357 € pour 120m<sup>3</sup> TTC en 2017 (soit 0,002975€ le litre ou 2,9 centimes le M<sup>3</sup>)

Le prix de l'eau a donc très sensiblement évolué par rapport à l'année 2017 (352,15) soit 1,377 %

Les infrastructures : n'ont pas changé à savoir :

7 structures de ressources production (6 captages) qui ont produit 251 608m<sup>3</sup> d'eau plus le réservoir de Kerné-Uhel (SMKU) qui a fourni 200 302 m<sup>3</sup> d'eau supplémentaires

1 réseau de 412 km de long qui a distribué au total 345 489 m<sup>3</sup> d'eau

Le rendement du réseau d'adduction d'eau baisse légèrement passant de 78,5% en 2015 à 78,2% en 2016 et 77,6% en 2017

(Fuites, besoin en eau de service, borne pompier, purge de réseau, nettoyage des réservoirs)

Les infrastructures se dotent cette année de nouveaux moyens pour contrôler plus efficacement la distribution et les pressions dans le réseau

à savoir : Pose de 7 compteurs de sectorisation

Pose en cette fin d'année de 15 stabilisateurs de pression

Ces nouveaux moyens techniques vont permettre à la SAUR de mieux surveiller et stabiliser la production d'eau, détecter, toute anomalie (fuite, casse, perte anormale d'eaux dans le réseau)

Pour le syndicat réduire les pertes, ou production non vendue d'où plus de vente d'eau.

Le taux de renouvellement du réseau reste faible -1 % ; il est renouvelé au cas par cas selon la casse...

L'année 2017 verra la fin du fonctionnement du syndicat St Maudez et le commencement d'un nouveau syndicat plus important regroupant 3 syndicats du centre Bretagne avec plus de 10150 abonnés, plus de 1303 km de réseau et 1,165 millions de m<sup>3</sup> distribués. Il faudra aussi compter la venue des communes de Rostrenen, Plouguernevel et Gouarec qui vont se joindre au réseau, d'autres communes réfléchissent à se rapprocher de cette nouvelle structure.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :  
ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le Syndicat de St-Maudez.

**05-16102018 – Périmètres et statuts du Syndicat des Eaux**

Alain Kerbirou poursuit en informant l'assemblée, que le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreizh Breizh va fusionner le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de l'ARGOAT.

Un arrêté préfectoral a été pris à ce propos et précise que :

ARTICLE 1" : Il est proposé la création d'un syndicat mixte d'adduction d'eau potable à compter du 1" janvier 2019, dénommé « Syndicat mixte d'adduction en eau potable du Kreiz Breizh - Argoat », issu de la fusion du syndicat mixte d'adduction en eau potable du Kreiz Breizh et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de l'Argoat.

ARTICLE 2 : La liste des établissements publics de coopération intercommunale et des communes inscrits dans le projet de périmètre du syndicat mixte d'adduction d'eau potable issu de la fusion est fixée comme suit :

CA Guingamp-Paimpol Armor-Argoat	Peumerit-Quintin
Bon Repos sur Blavet	Plélauff
Bulat-Pestivien	Plévin
Calanhel	Plounévez-Quintin
Callac	Plourac'h
Canihuel	Plusquellec
Carme	Plussulien
Duault	Saint-Connan
Glomel	Saint-Gilles-Pligeaux
Kergrist-Moëlou	Saint-Igeaux
Lanrivain	Saint-Nicodème
Le Moustoir	Saint-Nicolas-du-Pélem
Lescouët-Gouarec	Saint-Servais
Locarn	Sainte-Tréphine
Lohuec	Trébrivan
Mal-Carhaix	Tréffrin
Maël-Pestivien	Trémargat
Mellionec	Tréogan
Paule	

ARTICLE 3 : Les organes délibérants concernés ont un délai de trois mois à compter de la notification du présent arrêté pour se prononcer sur le périmètre proposé et le projet de statuts. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis sera réputé favorable.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte — 35044 RENNES CEDEX).

ARTICLE 5 : La Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor, le sous-préfet de l'arrondissement de Guingamp sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le siège est fixé à 2 Rue Gustave Launay à St NICOLAS Du PELEM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le nouveau périmètre et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'adduction en eau potable du Kreizh Breizh -Argoat.

#### **06-16102018 Statuts du SDE**

Le syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a engagé une procédure de révision de ses statuts afin de s'adapter à l'évolution de nouveaux textes intervenus dans le domaine de l'énergie et pour permettre la mise en œuvre de nouveaux projets liés à ses activités et ainsi répondre aux besoins des collectivités.

Ces modifications concernent principalement :

- le développement de l'activité liée au gaz naturel, à la production et à la distribution d'hydrogène
- l'accompagnement des collectivités dans le cadre de la maîtrise de l'énergie
- la prise de participation dans des sociétés commerciales
- le positionnement du syndicat dans le Système d'Information Géographique (SIG) et l'activité liée au Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Après avoir pris connaissance de ces propositions le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux statuts du SDE22

#### **07-1610208 Pose d'un container chez un particulier**

Monsieur MITIS, domicilié Impasse Toul Goan, souhaite faire déposer sur son terrain un container qui serait par la suite utilisé comme abri de jardin. Il s'engage à habiller ce container afin de l'intégrer dans le paysage et a déposé à ce propos une demande d'autorisation en mairie.

Le conseil municipal considère qu'il est très louable et honnête de la part de Monsieur Mitis d'avoir déposé une demande d'autorisation en mairie et valide à l'unanimité ce projet.

#### **08-16102018 Re-facturation des frais d'élagage et point à temps**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le programme annuel d'élagage a été réalisé. Les exploitants ont été contactés afin de donner leur accord sur l'intervention de l'entreprise.

La totalité des travaux a été payée par la commune et il convient maintenant de refacturer aux propriétaires et/ou exploitants des parcelles concernées par les travaux d'élagage le nombre d'heures passées sur chaque site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à refacturer les heures d'élagage aux particuliers concernés par ces travaux et le charge d'émettre les titres exécutoires correspondants à cette facturation.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le programme annuel de voirie a été réalisé. Des suppléments de travaux ont été ponctuellement réalisés sur des entrées de cour. La totalité des travaux a été payée par la commune et il convient maintenant de refacturer aux propriétaires concernés le coût des interventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à refacturer les dépenses engagées auprès de particuliers et le charge d'émettre les titres exécutoires correspondants à cette facturation.

### **09-16102018 Taxe d'aménagement**

Dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, les collectivités peuvent prendre, avant le 30 novembre de chaque année, des délibérations pour instaurer la taxe d'aménagement (TA) ou pour y renoncer, ainsi que pour fixer les taux applicables ou décider d'exonérations facultatives. La taxe d'aménagement sert au financement des équipements publics (eau, électricité, assainissement, voirie...).

La mairie de Plélauff n'a jusque présent pas instauré cette taxe et ne souhaite pas le faire pour l'année à venir.

### **10-16102018 Validation de plusieurs devis**

Plusieurs devis relatifs à des réparations diverses sont présentés au conseil :

ATE pour l'installation d'une parabole sur les logements communaux du 15 Grande Rue d'un montant de 551€ TTC

TRISKALIA Plouguernevel pour la fourniture d'une cuve à fuel aux normes en vigueur avec pompe électrique pour un montant de 1320€ TTC

SAUR pour le remplacement des chaînes sur les pompes des postes de relèvement Rue des Pêcheurs et Route et Pont ar Len d'un montant de 805,20€ TTC

Entreprise BOTHREL de Plémy : un premier devis de 4488€ pour la réparation suite à des actes de vandalisme des vitraux de chapelle et un second devis de 949,20€ pour la réparation des quelques vitraux de l'église. La réparation des vitraux de la chapelle sera prise en compte par les assurances.

Le conseil, après en avoir délibéré, valide l'ensemble de ces devis et autorise le maire à signer tout document afférent à ces dépenses.

### **11-16102018 - Frais de scolarité Ecole de Gouarec**

Un titre de paiement d'un montant de 13892,20€ correspondant aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire publique de Gouarec pour 10 élèves de Plélauff n'a, à ce jour, pas été honoré.

La provision demandée pour l'année en cours est de 4931,06€.

En application de la convention signée en 2003, le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces dépenses et autorise le Maire à signer tout document s'y référant.

### **12-16102018 D M au Budget**

Le Maire souligne que pour honorer les dépenses relatives aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire publique de Gouarec, il est nécessaire d'inscrire des crédits au chapitre 65. Une dépense imprévue de 20000€ avait été, lors de l'élaboration du budget, inscrite au compte 22. Il est proposé d'affecter cette somme au chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

### **13-16102018 - Tarifs assainissement**

Les tarifs assainissement comprennent :

- la taxe de raccordement : 750€ payable en 3 fois.
- l'abonnement : 95€.
- la consommation : 1€/m<sup>3</sup> d'eau consommé
- la taxe de modernisation : 18% de la consommation.

La taxe de modernisation suscite quelques interrogations de la part du conseil. Il est précisé à l'assemblée que cet argent ainsi perçu est ensuite redistribué sous forme de subvention lorsque des travaux sont réalisés sur le réseau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la reconduction de ces tarifs

### **14-16102018- Compte-rendu réunion "Canal"**

#### 1- Chiffres de fréquentation du canal

Présence de compteurs sur le chemin de halage du canal à Saint Péran (Glomel), à l'abbaye de Bon Repos et à Caurel sur la voie verte (V6-EV1). La fréquentation des vélos a augmenté sur le canal encore cette année par rapport aux années précédentes. Cette tendance à la hausse est concordante avec le constat effectué par les élus locaux et les professionnels du tourisme du nombre croissant de visiteurs cette année en Centre Bretagne sur les sites et lors des événements. Abbaye de Bon Repos : une baisse est constatée au niveau des passages sous le porche (emplacement du compteur) mais le nombre d'entrées payantes a augmenté. Comment expliquer ces différences de résultats : dysfonctionnement du compteur ? autres accès utilisés pour l'abbaye ? A vérifier Un bilan définitif de l'ensemble des compteurs sera dressé en fin d'année en prenant en compte la fréquentation sur toute l'année, à comparer avec les années précédentes.

#### 2- Premier bilan de la mise à disposition des maisons éclusières

Pour mémoire, les projets retenus dans les maisons éclusières suite à l'appel à projet sont les suivants :

- petite maison de Bon Repos : Point Info Tourisme (Office du Tourisme de la CCKB)
- grande maison de Bon Repos : Hébergement (BRB Hébergement)
- maison de Gouarec : Rando-gîte (Kate et Geoffrey HUSBAND)
- maison de Pont de Len : Petite restauration, location de vélos et kayaks et animations (ALAC CB)

Le bilan d'activité de ces 4 maisons éclusières est présenté dans le document joint. En complément, il est indiqué que la clientèle est représentée pour une bonne partie de cyclistes itinérants (entre 45 à 82 % selon les maisons) et les étrangers représentent de 0 à 30 % de la clientèle.

Le point Info Tourisme installé cette année à la maison éclusière de Bon repos est considéré comme étant complémentaire avec l'Office du Tourisme basé à Rostrenen.

Les 4 porteurs de projets font état d'une saison encourageante, voire satisfaisante. Ils souhaitent tous reconduire la convention pour 2019 et projettent d'effectuer des travaux d'aménagement pendant l'hiver. Comme stipulé dans la convention, le Département a à sa charge les travaux concernant le clos-couvert et l'assainissement.

Pour la saison 2019, T. et P. Pochon souhaitent développer un projet de navigation à Bon Repos et l'association ALAC CB projette de renforcer les animations (initiation pêche, expositions...) à la maison de Pont de Len. Revoir si besoin les conditions d'utilisation du jardin de la maison éclusière de Bon Repos en fonction de l'évolution des activités des 2 porteurs de projet.



Concernant les maisons éclusières privées, 2 maisons viennent d'être rachetées cette année en vue d'une réhabilitation, il s'agit des maisons de Saint-Péran (Glomel) et de Bonen (Rostrenen). La situation de la maison de Gwendol (Plouguernevel), propriété SNCF en vente, devrait également se débloquer prochainement puisque la Région a décidé de ne pas faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition de cette maison. Or, plusieurs porteurs de projet privés ont fait état de leur intérêt pour cette maison.

### 3- Point sur les travaux et l'entretien du canal

Rappel : un budget de 740 000 € a été voté en 2018 par le CD22.

Les principaux travaux sont :

- travaux pour la remise en navigation : réhabilitation des écluses de Bon Repos et Saint-Hervé et construction d'une cale de mise à l'eau
- interventions diverses sur les ouvrages du canal
- travaux d'aménagement : sablage du chemin de halage, gestion forestière, reprise des berges de la Grande Tranchée
- installation d'équipements d'accueil : demi-barrières, bancs et signalétique - travaux dans les maisons éclusières mises à disposition et celle de Pont-Even.

Les travaux de mise en sécurité de la maison éclusière de Pont Even n'ont pas encore pu être engagés du fait de l'absence de réponse correspondant à l'enveloppe budgétaire prévue. D'autres entreprises locales vont être sollicitées rapidement (contacts transmis lors de la réunion).

#### Entretien

- Enlèvement des glissières canoë (hors secteur Créharer-La Pie) pour des questions de sécurité et en parallèle, ajout de pontons à l'amont et l'aval de chaque écluse dans la zone navigable (Les Forges-Coat Natous). Une signalétique spécifique aux canoës est en cours d'installation. Des pontons doubles (navigation-canoë) vont être installés d'ici la fin d'année au niveau des 2 écluses réhabilitées pour la navigation : Bon repos (1) et Saint-Hervé (2).
- Rencontre avec les responsables des AAPPMA locale et de la Fédération de Pêche au sujet de l'entretien du canal
- Sécurisation des carrefours chemin de halage/route (Pont de Len)
- Achat d'un nouveau véhicule d'entretien pour les dépenses vertes du canal (mutualisation voies vertes routes)

#### Autres points abordés par les membres de la commission

- Manque de connexion Wifi (borne publique/hotspot)
- Panneaux tagués lorsqu'ils ne sont pas traduits en breton
- Revoir l'emplacement du panneau touristique « canal et abbaye » sur la RN164
- Quelques panneaux à revoir sur le canal, notamment au niveau des distances et à l'embranchement de Bon Repos vers le lac (V6 et EV1)
- Dispositifs réfléchissants à mettre sur les demi-barrières
- Bilan à effectuer sur le test de sable (déchets d'ardoise) réalisé à Pont de Len sur le chemin de halage
- Fauchage des parcelles à Bon Repos avant le trail de Guerlédan
- Travaux de gestion forestière : voir pour un approvisionnement de la chaudière de Rostrenen

### **15-16102018 - Festival "Le Bel Automne"**

Eric Charroy, Maire-Adjoint, rappelle que le festival "Le Bel Automne" se déroulera à Plélauff le dimanche 28 octobre. A cette occasion, des artistes habilleront les supports des cloches de l'église, réaliseront, en s'appuyant le thème des pêchés capitaux, des collages sur les pignons de quelques maisons.

Des ateliers "Rencontres" proposeront, de 14 à 16H, la création d'une œuvre participative ainsi que la fabrication de peinture.

A 17H30, un concert autour des percussions aura lieu à la chapelle et sera suivi à 18H30 d'une sortie "Mise en lumière"

### **16 -16102018 - Cérémonie du 11 novembre et Classe 8**

Le programme de la journée du centenaire de l'armistice n'est pas encore arrêté cependant une exposition à partir de documents enregistrés sur le site "Mémoire des hommes" est en cours de réalisation.

Une demande a été transmise en mairie afin que cette année, soit honorée la classe 8. Cette manifestation pourrait aussi se dérouler le 11 novembre.

### **17-16102018 - Décors de Noël**

En 2017, des achats de guirlandes ont été effectués pour agrémenter le bourg à l'occasion des fêtes de Noël. Cette année, l'investissement portera sur le secteur du Bout du Pont.

### **18-16102018- Questions diverses**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à**

<i>Bernard ROHOU</i>	
<i>Louise-Anne LE GAC</i>	
<i>Éric CHARROY</i>	
<i>Laurence BLANCHARD</i>	
<i>Françoise CAUDAL-LE BARS</i>	<i>Absente</i>
<i>Christelle CHEVANCE</i>	
<i>Kate HUSBAND</i>	
<i>Alain KERBIRIOU</i>	
<i>Nathalie KERVERN</i>	<i>Absente</i>
<i>Maximilien LE FEUR</i>	
<i>Gilles LE GALL</i>	
<i>Michel LE GALLO</i>	
<i>Ludovic L'HOPITAL</i>	
<i>Michel MENGUY</i>	
<i>Stéphane MORZADEC</i>	<i>Absent</i>